

2 mai 2022

Communiqué de presse CFE-CGC, CGT-FAPT, Orange Ensemble et SUD PTT

## Scopelec, sous-traitance : un naufrage organisé

La Direction d'Orange - France Telecom a fait un choix de longue date d'accroître la sous-traitance de nombreuses de ses activités. Bien que les expertises internes aient démontré que la sous-traitance de la maintenance et de la construction réseaux coûtait plus cher que l'emploi de personnel Orange, la Direction préférait externaliser les activités pour complaire aux actionnaires au nom d'une supposée réduction des coûts.

La Direction d'Orange a donc fait le choix d'encourager des entreprises « majors » pour leur attribuer des marchés découpés en 3 parties sur plusieurs territoires. Ces dernières qui détiennent jusqu'à 90% du marché du réseau, sous-traitent en cascade à d'autres entreprises en rang 2, 3 ou plus ... jusqu'à des auto-entrepreneurs-euses !

Dans le dernier appel d'offre, les sociétés « majors » comme Sogetrel, Scopelec ont été bousculées au motif de défauts répétés de qualité de service. Il n'est pas certain que les objectifs affichés de qualité des travaux soient mieux atteints par les nouvelles « major » qui vont se substituer aux anciennes. Un exemple : Solution 30, est une entreprise luxembourgeoise dont les comptes n'ont pas été certifiés en 2020, ce qui a provoqué une perte de confiance des actionnaires.

Cette société s'affiche d'abord comme une société avec peu de personnels, donneuse d'ordre à une multiplicité d'autres PME sous-traitantes. Un autre exemple : Spie n'a actuellement aucun marché chez Orange dans les domaines pour laquelle elle a été retenue. Constructel recourt massivement à des travailleurs-euses détaché-es ne parlant pas le français. Pas de quoi rassurer sur une amélioration de la qualité de service.

Si la Sogetrel annonce jusqu'à 600 mutations fonctionnelles et géographiques pour ses salarié-es, Scopelec envisage le licenciement de 1 000 à 1 800 salarié-es pour faire face à 40% de baisse de son activité.

La direction d'Orange argue que « cela n'impacte en rien l'emploi local » puisque le secteur est en pénurie de main-d'œuvre et s'appuie sur des emplois locaux et non délocalisables (alors que le recours aux travailleurs-euses détaché-es est croissant). Elle avance avec cynisme que les salarié-es n'ont qu'à passer d'un prestataire à un autre.

Ce dumping social doit cesser !

Les salarié-es ont le droit de disposer d'accords de mobilité avec maintien de salaire et reprise d'ancienneté entre les différentes entreprises des télécoms et notamment avec Orange principal donneur d'ordre du secteur.

Réinternaliser les activités et tous les salarié-es qui le souhaitent évitera mobilités géographiques forcées et licenciements massifs

La Direction prétend qu'Orange est un employeur Socialement Responsable. Devant une telle situation, elle doit prendre ses responsabilités. Il appartient aussi à l'État, 1er actionnaire d'Orange, de mettre fin à ces destructions d'emploi et à cette logique du moins disant social indigne de notre pays

Qu'ils soient salarié-es d'Orange ou des sous-traitant-es, nous exigeons des droits et des garanties sociales de qualité pour tous à la hauteur des enjeux que représentent le déploiement d'un réseau Très Haut Débit. La fibre optique doit être non seulement le symbole du progrès technique mais aussi celui du progrès social.

Tout doit être mis en œuvre pour assurer un service de qualité au service de l'ensemble des citoyen-nes et garant d'un accès à la communication numérique sur tout le territoire.

### *Contacts Presse*

*Pour la CFE-CGC : Sébastien Crozier - Président CFE-CGC Orange, 06 86 27 32 72*

*Pour la CGT, Samira Gouja - Déléguée Syndicale Centrale, 06 45 56 42 71*

*Pour Orange Ensemble : Christian LAMOTTE - Président du syndicat Orange Ensemble, 06 73 98 66 07*

*Pour SUD : Loïc Cariou - Délégué Syndical Central, 06 48 64 42 70*